VILLE D'APT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020 19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-

SP/AS

N° 002605

Patrimoine et Musée -Demande de subvention pour l'étude de faisabilité et de programmation sur la restructuration du musée municipal

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

VOTES POUR: 32

VOTES CONTRE:

ABSTENTION(S):

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Dominique SANTONI, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION: Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS:

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier, enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public, de mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion et de contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche. Elle impose également la rédaction d'un projet scientifique et culturel (PSC) qui fixe les grandes orientations du musée.

Madame le Maire précise que le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt, rédigé en novembre 2019, a défini les grandes orientations du Musée municipal d'Apt dans le cadre d'un projet de réunification des collections muséales au sein de l'ensemble des bâtiments municipaux disponibles au 14 place du Postel. Cette réunification vise à proposer un parcours qui permette de comprendre la ville et son pays, tout en dotant le musée d'espaces rationalisés et adaptés à un meilleur accueil du public et à une meilleure conservation et étude de ses collections.

Madame le Maire souligne que le conseil municipal du 17 décembre 2019 a validé à t'unanimité le Projet Scientifique et Culturel pour un musée d'histoire du pays d'Apt. Accusé de réception en prerecture 084-218400034-20201029-2605-Al Ce dernier a été valide par l'Etat le 14 levrier 2020. Des 1016, une consequence of 19/10/2020conduite d'une étude de faisabilité et de programmation a été lancée en juillet 2020. Date de réception préfecture : 29/10/2020conduite d'une étude de faisabilité et de programmation a été lancée en juillet 2020. Date de réception préfecture : 29/10/2020conduite étude est composée de 3 phases : état des lieux et étude de faisabilité (phase charges et 1), programmation (phase 2) et élaboration d'un cahier des charges et

Accusé de réception en préfecture

accompagnement pour la maîtrise d'œuvre (phase 3). La commission d'appel d'offre du 29 septembre 2020 a déclaré cette consultation infructueuse et il convient de relancer une nouvelle consultation au début de l'année 2021 sur la base d'un cahier des charges et d'un budget révisés.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût de cette étude est estimé à 85 000 €. Une subvention de 8 000 €, sur l'exercice 2020, a d'ores et déjà été accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France (lettre attributive du 3 juin 2020). Afin de lancer en 2021 l'étude de réaménagement du musée municipal, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2021, une subvention complémentaire d'un montant minimal de 26 000 € (vingt-six mille euros) pour l'étude de faisabilité et de programmation.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL

Considère, que l'étude de définition et de faisabilité est nécessaire suite à la validation du Projet Scientifique et Culturel,

Dit, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2031, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2021,

Autorise, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 26 000 € (vingt-six mille euros) pour l'étude de faisabilité et de programmation, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France,

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

LE MAIRE Dominique SANTONI*

POUR EXTRAIT CONFORM

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20201029-2605-Al Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020